



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Préfecture
Direction de l'immigration et de l'intégration
Bureau de l'accueil et du séjour

**DEMANDE DE CHANGEMENT DE STATUT ETUDIANT A
SALARIE ou TRAVAILLEUR TEMPORAIRE**

DOSSIER A ENVOYER PAR VOIE POSTALE

avant la fin de validité de votre titre de séjour, complété, daté et signé, accompagné des documents relatifs à votre situation personnelle et professionnelle à l'adresse suivante :

**Préfecture de Seine-et-Marne
Bureau de l'accueil et du séjour/Étudiant à salarié/Section A
12, rue des Saints Pères
77010 MELUN Cedex**

Etat-civil du demandeur

Numéro du titre de séjour (10 chiffres) : Date de fin de validité du titre de séjour : / /

Nom : Nom d'épouse :

Prénom : Sexe : F M

Nationalité : Pays de naissance :

Date de naissance :/...../..... Commune de naissance :

Adresse actuelle (en cas d'hébergement, le préciser) :

.....

.....

Tél. : Adresse messagerie électronique :

Situation familiale

célibataire veuf (ve) divorcé(e) marié(e) PACS concubin (e) : depuis

Conjoint (e) / Concubin (e)

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Commune de naissance :

Nationalité : Pays de naissance :

Numéro du titre de séjour (10 chiffres) : Date de fin de validité du titre de séjour : / /

Famille en France

conjoint (e) père mère frères et sœurs : (nombre) enfants (nombre) : dont né(s) en France

Famille à l'étranger

conjoint (e) père mère frères et sœurs : (nombre) enfants (nombre) :

Je certifie exactes les informations ci-dessus.

Date et signature :

DOCUMENTS A JOINDRE DANS CET ORDRE :

Documents relatifs au ressortissant étranger

→ copie lisible, en deux exemplaires

- passeport (pages relatives au n° du document, à l'état-civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée, au visa) ;
- carte de séjour, récépissé ou autorisation provisoire de séjour en cours de validité ;
- 2 photos d'identité récentes ;
- curriculum vitae ;
- diplômes et titres obtenus en France et à l'étranger ;
- certificats de travail justifiant d'une expérience professionnelle ;
- justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :
 - * facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès internet) ou bail de location et dernière quittance de loyer datant de moins de 6 mois
 - * en cas d'hébergement chez un particulier :
 - attestation **originale** de l'hébergeant datée et signée
 - copie de sa carte d'identité ou de son titre de séjour
 - une facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant datée de moins de 6 mois
 - un document d'un organisme à **votre nom** à l'adresse de l'hébergeant

Documents à caractère professionnel

- une lettre motivant le recrutement du salarié et détaillant les fonctions qu'il va exercer ;
- une copie intégrale du contrat de travail ou de la promesse d'embauche ;
- compléter en ligne et imprimer au format PDF le formulaire (CERFA n° 15186*01) de « demande d'autorisation de travail pour conclure un contrat de travail avec un salarié étranger (résidant en France) » **en 4 exemplaires et 1 copie (ne faire remplir que les volets 1 et 2).**

Documents relatif à l'employeur

- 1 original et 1 copie** de l'extrait Kbis s'il s'agit d'une personne morale, ou de l'extrait K / carte d'artisan s'il s'agit d'une personne physique, ou avis d'imposition s'il s'agit d'un particulier employeur ;
- justificatif des recherches effectuées auprès des organismes concourant au service public de l'emploi pour recruter un candidat déjà présent sur le marché du travail (lorsque la situation de l'emploi est opposable) ;
- attestation de versement des cotisations et contributions sociales à l'organisme chargé de leur recouvrement et le cas échéant à la caisse des congés payés lorsque l'employeur est soumis à cette obligation (URSSAF, MSA) ;
- le cas échéant, lorsque l'exercice de l'activité est soumis à des conditions réglementaires spécifiques, les justificatifs que ces conditions sont remplies auprès des organes ou institutions habilités ;
- le cas échéant, si l'embauche concerne un mineur de seize ans, copie de la demande d'autorisation d'emploi auprès de la DIRECCTE où se trouve le siège social de l'employeur, s'il est dépourvu de l'agrément mentionné à l'article L. 7124-1 du code du travail ;
- le cas échéant, le mandat autorisant une personne morale ou privée établie en France à accomplir les démarches administratives en son nom et pour son compte.